

Cabinet du Directeur

- > Tél. : 02 54 55 60 56
- > Fax : 02 54 55 60 78
- > E-mail : communication@ch-blois.fr

Blois, le 8 septembre 2023

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE L'UNITE MEDICO JUDICIAIRE (UMJ) DEPARTEMENTALE DU CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS

Depuis début janvier 2023, l'unité médico-judiciaire du CH Simone Veil de Blois a ouvert, permettant la réalisation d'examens médico-légaux pour le département de Loir-et-Cher.

Cette unité se fonde sur l'activité de médecins légistes, accompagnés de professionnels non médicaux participant à la prise en charge des victimes essentiellement.

L'activité de l'UMJ est financée par le ministère de la justice et les actes sont pratiqués sur réquisition du procureur de la République, d'un officier de police judiciaire dans le cadre d'une enquête menée sous la direction du parquet ou sur commission d'expert par un juge d'instruction. L'ARS Centre Val de Loire a également contribué à financer l'UMJ du CHSVB.

Après quelques mois de fonctionnement, l'équipe a été constituée et l'inauguration officielle, ce 8 septembre, permet d'en faire connaître au grand public les missions et le fonctionnement.

L'organisation de la médecine légale en France

L'organisation territoriale de la médecine légale s'exerce à 3 niveaux :

- Départemental : dans les centres hospitaliers, des UMJ prennent en charge la médecine légale du vivant (victimes, gardés à vue) ainsi que les examens de corps pour les morts suspectes.
- Régional : dans le ressort de chaque cour d'appel, se trouve un centre-pivot qui regroupe une UMJ et un IML. Son rôle est de coordonner la médecine légale pour tout le territoire régional. Les autopsies sont réalisées uniquement dans ces centres-pivots. Pour la région Centre Val de Loire, le centre pivot est le CHRU de Tours.
- Local : dans les zones où il n'y a pas d'UMJ, des médecins libéraux ou hospitaliers peuvent être réquisitionnés pour effectuer certains actes de médecine légale (à l'exception des autopsies). C'est le réseau dit de proximité.

En 2021, le ministère chargé de la justice a alloué des moyens financiers supplémentaires destinés à renforcer localement des structures de médecine légale sous différentes



formes : renforcement d'unités existantes, création d'UMJ de proximité ou d'annexes. C'est dans le cadre de ce renforcement que l'UMJ de proximité du CHSVA a été créée.
Source : ministère de la santé et de la prévention

Missions de l'UMJ

L'unité médico-judiciaire a pour mission de réaliser des actes médico-légaux sur réquisitions judiciaires comprenant :

- Les examens des victimes de violences (volontaires et involontaires) physiques, psychologiques, sexuelles, à tout âge de la vie, quel que soit le délai depuis la fin des violences : évaluation de l'Incapacité Totale de Travail, constat des lésions, évaluation des séquelles physiques et psychologiques, prélèvements...
- Les examens de compatibilité avec la mesure de garde à vue
- Les examens médicaux liés aux infractions ou délits routiers
- Les examens externes de corps (les autopsies sont réalisées à l'Institut Médico-Légal du CHRU de Tours)

Organisation de l'équipe

2 médecins exercent actuellement à l'UMJ:

- Le Docteur BONNOT est présente les lundis, mardis, mercredis, vendredis et exerce les jeudis à l'Institut Médico-Légal du CHRU de Tours,
- Le Docteur OSTERREICHER, est présente les mercredis et jeudis.

A ce jour, l'équipe est également composée d'une secrétaire médicale à temps plein, d'une infirmière à temps plein et d'une psychologue à mi-temps.

La composition de l'équipe a vocation à évoluer suivant les nécessités de l'activité.

Modalités de fonctionnement

L'unité est ouverte en journée (8h30 -17h), du lundi au vendredi. Il est prévu à terme d'organiser une astreinte pour les périodes de nuit, week-ends et jours fériés, une fois réalisés les recrutements médicaux nécessaires. En-dehors des heures d'ouverture et pour des examens urgents, les médecins du réseau de proximité, c'est-à-dire les médecins des structures des urgences du territoire (urgentistes, gynécologues, pédiatres...) assurent les examens et les certificats.

Les réquisitions sont adressées à l'UMJ par l'autorité judiciaire, puis un rendez-vous est pris par les forces de l'ordre en charge de l'enquête, afin que la victime ou les gardés à vue soient examinés.

Chiffres clés – du 1^{er} janvier au 31 août

- 700 actes ont été réalisés à l'UMJ
- 70% des actes sont pratiqués sur les majeurs et 30% sur les mineurs
- 80% des actes sont des examens de victimes de violences.
- 40% des actes ont été pratiqués dans le cadre d'une urgence judiciaire
- 35% des actes concernent des violences intrafamiliales (violences sur ou par ascendant, violences conjugales...).

La médecine légale en France– chiffres clé

- **161 praticiens** de la spécialité « médecine légale et expertise médicale » (CNG, 2021)
- **260 000 actes réalisés en 2021** (MedLé), dont :
 - 82 717 examens sur des personnes gardées à vue
 - 142 123 examens somatiques de victimes (vivantes)
 - 10 429 autopsies (MedLé)

Source : ministère de la santé et de la prévention

Contact Presse

Thibaut ODIETTE, Responsable communication
odiettt@ch-blois.fr
02.54.55.66.86